







# RESSOURCES ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

#### **ÉCOLE RÉGIONALE D'ACTEURS DE CANNES & MARSEILLE**

### **ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL - SIÈGE (nouvelle adresse)**

1 avenue Jean de Noailles

06400 Cannes • 04 93 38 73 30 • contact06@eracm.fr

#### **ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE - CFA**

IMMS • Friche Belle de Mai • 41 rue Jobin 13003 Marseille • 04 95 04 95 78 • contact13@eracm.fr



## ■ = RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation, actions de formation par apprentissage, Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience



L'OMS définit ainsi le handicap : «Est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ». La loi française du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances complète cette définition en y ajoutant la notion d'altération de la vie sociale. Mental, moteur, sensoriel ou psychique, le handicap a de multiples visages, et ce n'est pas parce qu'il ne se voit pas qu'il n'est pas réel.

# LA LOI FRANÇAISE DE RÉFÉRENCE

Loi n°2005-102 - article 114 définit la notion de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

## **LES GRANDES TYPOLOGIES**

#### **Handicap mental**

Appelé aussi déficience intellectuelle, il correspond selon l'OMS à «une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe, et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence)». Il affecte la capacité à se mouvoir, s'exprimer et interagir dans un cadre social.

#### **Handicap moteur**

Il regroupe énormément de pathologies qui touchent les membres, affectant totalement ou partiellement la motricité, la capacité à accomplir certains gestes et la pratique de certaines activités (sportives, manuelles...).

#### **Handicap sensoriel**

Il englobe le handicap visuel et le handicap auditif.

**Handicap visuel**: correspond à une perte partielle ou totale de l'audition.

Handicap auditif : comprend selon le degré de déficience visuelle : la cécité, la malvoyance, l'amblyopie, l'altération du champ visuel, des couleurs...

#### **Handicap psychique**

Le handicap psychique implique une impossibilité à utiliser ses capacités intellectuelles alors que celles-ci sont tout à fait en état de fonctionner. Une psychose, la schizophrénie, la bipolarité, les troubles de la personnalité, les TOC, l'hypocondrie peuvent expliquer son apparition. Ce handicap entraîne des troubles mentaux, affectifs et émotionnels.

## **Maladies invalidantes**

Ce sont les maladies respiratoires, auto-immunes, digestives ou infectieuses qui selon leur évolution peuvent avoir un impact plus ou moins important sur l'organisme mais aussi sur les activités du quotidien, les conditions de travail.... Parmi les plus courantes, on compte les allergies, l'épilepsie, le diabète, la sclérose en plaque, le cancer...

#### **Polyhandicap**

Le polyhandicap associe différents types de handicaps moteurs ou mentaux, avec une forte perte d'autonomie, des difficultés relationnelles et d'expression. Des troubles chroniques l'accompagnent.

Toutes typologogies confondues, seuls 20% des handicaps sont visibles et peuvent s'appréhender facilement. Pour les 80% restants, ils ne peuvent être identifiés que si la personne concernée en parle.



Pour préparer au mieux votre venue au sein de nos parcours de formation, notre référente handicap, Marine Ricard-Mercier est à votre écoute pour répondre à vos questions et à tout besoin d'aménagement.

Ses missions sont d'envisager la possibilité de construire, avec les équipes pédagogiques et vous, un projet de formation adapté, de réfléchir aux modalités nécessaires, aux adaptations organisationnelles (horaires, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles...) et pédagogiques (renforcement, modularisation...) permettant votre intégration et la prise en compte de la spécificité de votre handicap.

# **RÉFÉRENTE HANDICAP**

#### **Marine Ricard-Mercier**

Chargée de mission Formation DE / insertion 04 26 78 12 57 insertion@eracm.fr

# UN AMÉNAGEMENT ÉTAPE PAR ÉTAPE

Pour répondre au mieux aux demandes des candidat.e.s aux formations diplômantes de l'école, l'ERACM propose un aménagement personnalisé, étape par étape :

1 - Si la personne intéressée par l'un des parcours de formation nécessite un accompagnement spécialisé pour adapter la formation, **un entretien téléphonique** est programmé entre le·la futur·e bénéficiaire et la reférente afin de définir précisement les besoins de la personne et proposer des aménagements adaptés.

Dans le cas où l'ERACM ne peut pas répondre favorablement à la demande, la référente handicap réorientera la

personne vers le réseau de partenaires.

- 2 L'équipe pédagogique se réunit pour **étudier la possibilité d'accueillir** la personne dans les conditions requises.
- 3 La référente entre en contact avec les **partenaires pertinents** et recherche les **financements pour les aménagements** si besoin.
- 4 La référente revient vers le·la bénéfiaire pour **un point d'étape avant validation** avec une réorientation si les solutions trouvées ne sont pas satisfaisantes.
- 5 Si la demande est validée, la personne **sera informée avant son arrivée** sur site des moyens de transport/logement, restauration, covoiturage, plan de circulation adapté aux locaux et **une feuille de route lui sera envoyée**.
- 6 Pour que l'accueil se déroule au mieux avec les formateur·rice·s, un entretien avec ces dernier·e sera effectué en amont avec une **première rencontre possible entre le·la bénéficiaire et les formateur·rice·s** avant le démarrage de la formation.

# RESSOURCES

& contacts

# **AGEFIPH**

# Délégation régionale Provence-Côte d'Azur et Corse

L'Agefiph apporte des services et des aides financières pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

# 08 00 11 10 09

Service et appel gratuit de 9h à 18h.

Arteparc de Bachasson bâtiment B1 rue de la Carrière de Bachasson 13590 MEYREUIL 9h à 12h - 14h à 17h

https://www.agefiph.fr

# **CAP EMPLOI**

Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour les publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.

# **CAP EMPLOI 13 - Antenne Marseille**

04 91 16 54 00

8, rue sainte Barbe 13001 MARSEILLE

hedamarseille@capemploi13.com https://www.capemploi-13.com

#### **CAP EMPLOI 06 - Antenne Le Cannet**

04 93 46 16 93

Le Canéopôle, bâtiment D
Chemin du claus
06110 LE CANNET ROCHEVILLE
accueil.sl@capemploi06.com

https://www.capemploi-06.com

# **SAMETH**

# Le Service d'Aide pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés

Le SAMETH apporte aides et conseils aux personnes handicapées tout au long de leur démarche :

- informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi.
- analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées.
- mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en oeuvre de la solution de maintien.

# SAMETH 06 - St Laurent du Var 04 93 19 38 60

Av Guynemer
Immeuble Cap Var - Entrée C1
06704 SAINT LAURENT DU VAR CEDEX
accueil@sameth06.com

**SAMETH 13 - Marseille** 

04 91 16 54 09

Hall de la Tour 65 avenue Jules Cantini 1 3006 MARSEILLE

samethmarseille@sameth13.com

# **AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ**Mission handicap campus Marseille

La mission handicap d'Aix-Marseille Université accueille et accompagne les étudiant·e·s en situation de handicap physique, sensoriel ou psychique, de dyslexie ou d'un trouble de santé invalidant à longue durée. Elle propose des mesures adaptées à chaque étudiant·e.

# 04 13 94 27 96

Site Saint-Charles, Faculté des Sciences, 3 place Victor Hugo 13331 MARSEILLE cedex 3

https://www.univ-amu.fr/en/public/mission-handicap-amu

# ERACM MARSEILLE plan d'accès à l'IMMS Friche la Belle de Mai

# FRICHE LA BELLE DE MAI Entrée Jobin

(piétons uniquement)

41 rue Jobin · 13003 Marseille

Des lignes de bus (ligne 49 et ligne 56) sont accessibles devant l'entrée public.

## **Entrée parking**

(piétons et véhicules)

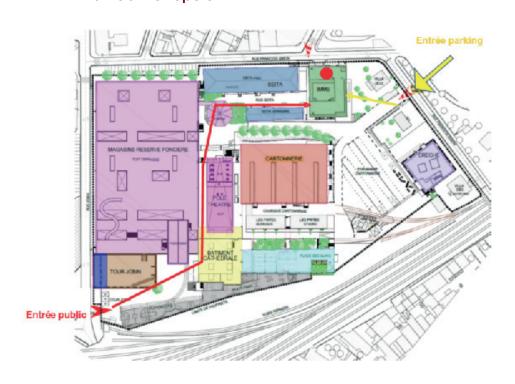
12 rue François Simon - 13003 Marseille

Situé devant le bâtiment de l'IMMS, le parking met à disposition des emplacements réservés aux personnes à mobilités réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

L'accès jusqu'à l'entrée de l'IMMS est de plain-pieds.

# **MOBI MÉTROPOLE**

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre à la Friche la Belle de Mai par leurs propres moyens, Mobi Métropole propose un service de transport du public à la demande, réservé aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite (sous conditions) **www.rtm.fr/mobimetropole** 



#### **IMMS**

Friche la belle de mai.

Tous les espaces du bâtiment sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



### **ERACM - CANNES**

(piétons et véhicules)

01 avenue Jean de Noailles - 06400 Cannes

L'accès au bâtiment est accéssible aux véhicules des personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

## **STUDIO LORRAINE**

(piétons et véhicules)

14, boulevard Lorraine 06400 Cannes

Deux emplacements sont disponibles devant l'entrée du studio pour garer les véhicules des personnes à mobilité réduite disposant de la Carte Mobilité (CMI-S).

### **PALM À LA DEMANDE**

Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se rendre dans les locaux de l'ERACM par leurs propres moyens, Palm à la demande propose un service spécifiquement dédié aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Ce système fonctionne uniquement après adhésion, sur réservation et sur un principe de prise en charge du client au domicile.

Le périmètre de desserte du Palm à la demande (PAD) pour PMR concerne les déplacements au sein de l'agglomération Cannes Lérins, mais aussi à destination des agglomérations du Pays de Grasse et de Sophia Antipolis.

https://www.palmbus.fr/fr/transport-a-la-demande/80

# **ÉQUIPE DE L'ERACM**

Président Paul Rondin
Directeur Franck Manzoni

#### **CANNES**

Documentaliste
Cheffe comptable
Responsable pédagogique
Comptable
Comptable
Agent maintenance bâtiment
Carole Arnaud-Pelloux
Corine Gabrielli
Pierre Itzkovitch
David Maire
Christophe Oberlé

Secrétaire générale de scolarité Marie-Claire Roux-Planeille référente VHSS

#### **MARSEILLE**

Attachée de production Émilie Guglielmo référente VHSS
Chargé de Production / Communication
Régisseuse générale Émilie Guglielmo référente VHSS
Emma Query

Chargée de mission Formation DE / insertion Marine Ricard-Mercier référente handicap

Professeur relais détachée de la DAAC Agathe Giraud

## **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT**

Directeur de l'ERACM Franck Manzoni Metteur en scène, directeur Tréteaux de France Olivier Letellier Metteuse en scène Émilie Le Roux Comédien, metteur en scène Éric Louis Professeure d'art dramatique **Isabelle Lusignan** Metteuse en scène, directrice TNN **Muriel Mayette-Holtz** Metteur en scène, directeur La Criée **Robin Renucci** Dramaturge, universitaire **Jean-Pierre Ryngaert** Pierre Itzkovitch Responsable pédagogique

# **CANNES - SIÈGE ET ADMINISTRATION - NOUVELLE ADRESSE**

Association loi 1901 Non assujettie à la TVA Code NAF: 8542 Z

01 avenue Jean de Noailles • 06400 Cannes

N° SIRET: 379 700 446 00022

UAI: 0061804D 04 93 38 73 30 contact06@eracm.fr

# MARSEILLE - ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE/CFA

IMMS • Friche la Belle de mai • 41 rue Jobin • 13003 Marseille

N° SIRET: 379 700 446 00030

UAI: 0133806S 04 95 04 95 78 contact13@eracm.fr

## HTTPS://ERACM.FR

l'école régionale d'acteurs de cannes et marseille est subventionnée par le ministère de la culture, la région sud, la ville de cannes, le département des alpes-maritimes et la ville de marseille











ERACM - RESSOURCES, ACCESSIBILITÉ & HADICAP